

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**NUMERO SPECIAL***Philippe MACHENAUD-JACQUET
Mail : philippe.machenaud@mail.pf*Matahiti 166
N° 41 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 29
no Tiunu 2017

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

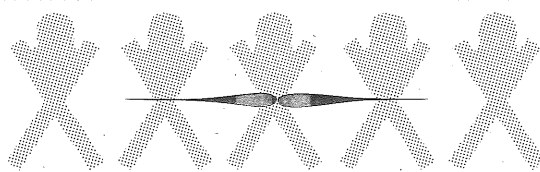
SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

	Pages
Vice-présidence. — 1° Publications des demandes d'enregistrement de 11 brevets français sollicitant leur extension à la Polynésie française	3214
2° Publications des demandes d'enregistrement de 3 brevets français sollicitant leur extension à la Polynésie française	3221
3° Publications des demandes d'enregistrement de 5 brevets français sollicitant leur extension à la Polynésie française	3224
4° Publications des demandes d'enregistrement de 5 brevets français sollicitant leur extension à la Polynésie française	3228



PARTIE OFFICIELLE

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

VICE-PRESIDENCE

PUBLICATIONS DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE 11 BREVETS FRANÇAIS SOLLICITANT LEUR EXTENSION A LA POLYNESIE FRANCAISE

En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.

Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.

Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :

***Nb :** Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>*

CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.

Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

- ⑪ Numéro de publication
- ⑫ Désignation du type de document (détail ci-après)
- ⑬ Identification de l'office qui publie le document
- ⑭ Numéro d'enregistrement national
- ⑮ Date de dépôt
- ⑯ Classification internationale des brevets
- ⑰ Titre de l'invention
- ⑱ Abrégé
- ⑲ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑳ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ㉑ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant. (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ㉒ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ㉓ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ㉔ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

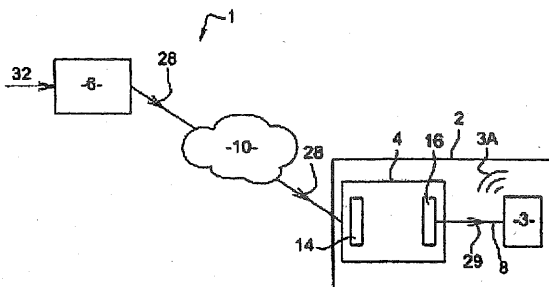
(le cas échéant)

BOPI n°2017-18 du 05 mai 2017

① 3.043.039 – ② (A1) – ② [16 60303]. – ② 24 octobre 2016. – ⑤ B 60 R 25/20 (2017.01), B 60 R 16/023, H 04 L 29/12. – ⑥ SYSTÈME ET PROCÉDE DE VERROUILLAGE ET DE DEVERROUILLAGE A DISTANCE D'UN VÉHICULE – ⑦ (Inventeurs: HAUGEDE TIMOTHEE; CRUELLE ROMAIN). – ⑧ Demandeur: ELIORITY Société par actions simplifiée. – ⑨ Mandataire: NOVAGRAAF TECHNOLOGIES. – ⑩ Priorité: FR, 04 novembre 2015, n° 1560588. – ⑪ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑫ La présente invention concerne un système (1) de verrouillage et de déverrouillage à distance d'un véhicule (2) équipé d'une fermeture centralisée commandable via une télécommande (3), le système (1) comportant un dispositif électronique (4) et un équipement (6) de traitement de données, le dispositif électronique (4) étant adapté pour être agencé au sein du véhicule (2) et étant propre à être relié à la télécommande (3) via une liaison (8) de données, le dispositif électronique (4) étant relié à l'équipement (6) de traitement de données via un réseau de communication (10) et comportant des moyens (16) de communication sur la liaison (8) de données et des moyens (14) de communication sur le réseau de communication (10), dans lequel l'équipement (6) de traitement de données est propre, suite à la réception d'un message (32) associé à une commande de verrouillage ou de déverrouillage du véhicule (2), à émettre, sur le réseau de communication (10) à destination du dispositif électronique (4), un premier signal (28) de commande de verrouillage ou de déverrouillage du véhicule (2), pour que le dispositif électronique (4) envoie à la télécommande (3) un deuxième signal de commande (29) correspon-

dant, de sorte à verrouiller ou déverrouiller le véhicule (2).



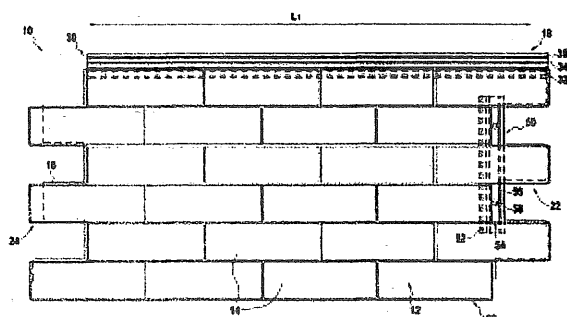
⑬ 3.043.110 – ⑭ (A1) – ⑮ [15 60546]. – ⑯ 04 novembre 2015. – ⑰ E 04 F 13/09 (2017.01), E 04 F 13/24. – ⑱ PANNEAU DE REVÊTEMENT MURAL A DISPOSITIF DE FIXATION – ⑲ (Inventeurs: DEUDON DANIEL; DE FOSSEUX LUDOVIC). – ⑳ Demandeur: VETA FRANCE, – ㉑ Mandataire: CABINET BEAU DE LOMENIE Société civile. – ㉒ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

㉓ L'invention concerne un panneau de revêtement (10) pour un mur (M) comprenant:

- une couche externe (12) ayant une face arrière et comportant une pluralité de plaquettes (14);
- une couche interne ayant une face avant, assemblée à la face arrière de la couche externe et liant les plaquettes, et une face arrière configurée pour être disposée contre un mur.

L'invention se caractérise par le fait que le panneau comporte en outre au moins un dispositif de fixation (30, 50) ayant:

- une portion de montage (32, 52) noyée dans la couche interne; et
- une portion de fixation (34, 54) s'étendant à partir de la couche interne et configurée pour coopérer avec un moyen de fixation (110) pour fixer le panneau audit mur.

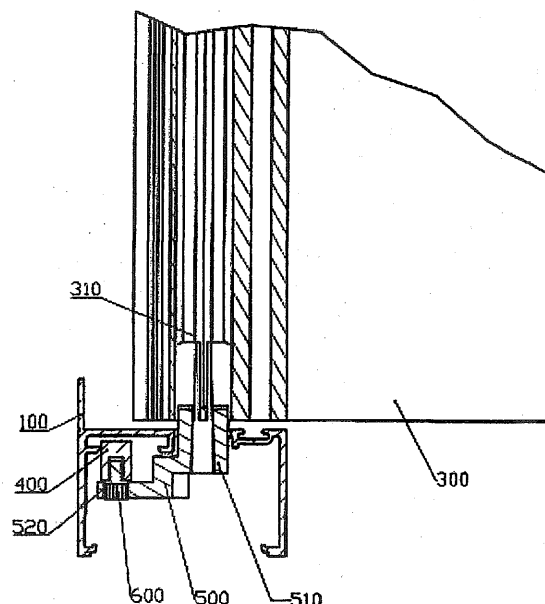


① 3.043.128 – ⑫ (A1) – ⑪ [15 60530] – ⑫ 03 no-
vembre 2015. – ⑤ E 06 B 9/28 (2017.01). –
③ **DISPOSITIF DE JALOUSIE ET SON PROCÉDE DE**
MONTAGE – ⑦ (Inventeurs: DERRE CHRISTOPHE;
REINERT AYMERIC; ESCLAPEZ FREDERIC). –
⑦ Demandeur: *PROFILS SYSTEMES Société par ac-*
tions simplifiée, – ⑦ Mandataire: DELHAYE GUY. –
○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤ L'invention concerne un dispositif (D) de jalousie
comprenant un cadre de profilés avec deux profilés (100,
200) en vis-à-vis assurant le support et le guidage en
rotation d'une pluralité de lamelles tournantes (300), au
moins un des deux profilés en vis-à-vis accueillant une
barre entraîneuse (400),
une manivelle (500) reliant chaque arbre de lamelle (300)
à ladite barre entraîneuse (400). Ledit dispositif est
remarquable en ce que ladite manivelle (500) forme un
bras avec deux extrémités dont:
- une première extrémité est solidaire de l'arbre de la
lamelle (300),
- une deuxième extrémité est percée d'un orifice (520)
dans lequel s'engage une vis (600) en venant se fixer à
la barre entraîneuse (400) par auto perçage, la tête (620)
de la vis présentant un diamètre inférieur au diamètre
dudit orifice (520) de façon à ce que ladite tête (620)
serve d'arbre de rotation à la deuxième extrémité de la
manivelle (520).

L'invention concerne également un procédé de montage
dudit dispositif.

Applications: menuiserie, jalousie.



① 3.043.177 – ⑫ (A1) – ⑪ [15 60493] – ⑫ 02 no-
vembre 2015. – ⑤ F 24 F 13/24 (2017.01), F 24 F 13/
18, G 10 K 11/178. – ③ **INSTALLATION POUR LA VEN-**
TILATION NATURELLE D'UN LOCAL – ⑦ (Inventeur:
CARME CHRISTIAN). – ⑦ Demandeurs: *TECHNO-*
FIRST Société anonyme; *CARME CHRISTIAN*, –
⑦ Mandataire: CABINET ROMAN. – ○ Demande(s)
d'extension: Polynésie-Fr

⑤ L'invention concerne une installation pour la ventila-
tion naturelle d'un local, ladite installation comprenant:

- un local délimité par des parois,
- au moins une porte ou une fenêtre installée dans une
des parois du local,
- un passage de ventilation qui équipe la porte ou la
fenêtre et qui communique entre l'extérieur du local et
l'intérieur dudit local de manière à permettre une ventila-
tion naturelle entre l'extérieur et l'intérieur dudit local,
lequel passage présente une première extrémité débou-
chant dans le local et une seconde extrémité débouchant
à l'extérieur dudit local,
- un amortisseur de bruit adapté pour atténuer les ondes
sonores se propageant dans le passage de ventilation,
laquelle atténuation est réalisée par la génération d'un
contre-bruit qui se superpose auxdites ondes sonores ou
par l'absorption de tout ou partie desdites ondes sonores,
se caractérisant par le fait que:
- la porte ou la fenêtre est montée mobile entre une posi-
tion fermée et une position ouverte intermédiaire,
- dans la position fermée, la porte ou la fenêtre obture
hermétiquement la première extrémité du passage de
ventilation de manière à interdire toute ventilation entre
l'intérieur et l'extérieur du local par ledit passage de venti-
lation,

- dans la position ouverte intermédiaire, la porte ou la
fenêtre libère la première extrémité du passage de venti-
lation de manière à permettre une ventilation naturelle
entre l'intérieur et l'extérieur du local par ledit passage de
ventilation.

⑪ 3.043.178 – ⑫ (A1) – ⑬ [15 60494] – ⑭ 02 novembre 2015. – ⑮ F 24 F 13/24 (2017.01), F 24 F 13/18, G 10 K 11/178. – ⑯ **INSTALLATION POUR LA VENTILATION NATURELLE D'UN LOCAL POURVUE D'UN AMORTISSEUR DE BRUIT** – ⑰ (Inventeur: CARME CHRISTIAN). – ⑱ Demandeurs: *TECHNOFIRST Société anonyme; CARME CHRISTIAN*, – ⑲ Mandataire: CABINET ROMAN. – ⑳ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑳ L'invention concerne une installation pour la ventilation naturelle d'un local, ladite installation comprenant:

- un local délimité par des parois,
- au moins une porte ou une fenêtre comprenant un châssis dormant fixe encadrant un châssis ouvrant mobile,
- un passage de ventilation qui équipe la porte ou la fenêtre et qui communique entre l'extérieur du local et l'intérieur dudit local de manière à permettre une ventilation naturelle entre l'extérieur et l'intérieur dudit local,
- un amortisseur de bruit adapté pour atténuer les ondes sonores se propageant dans le passage de ventilation, laquelle atténuation est réalisée par la génération d'un contre-bruit qui se superpose auxdites ondes sonores ou par l'absorption de tout ou partie desdites ondes sonores,
- le châssis ouvrant est monté mobile dans le châssis dormant entre une position fermée et une position ouverte intermédiaire,
- le passage de ventilation est délimité par au moins une paroi fixe et au moins une paroi mobile,
- dans la position fermée, la paroi mobile et la paroi fixe obturent hermétiquement le passage de ventilation et interdisent toute ventilation entre l'intérieur et l'extérieur

du local par ledit passage de ventilation,
- dans la position ouverte intermédiaire, la paroi mobile et la paroi fixe libèrent le passage de ventilation et autorisent une ventilation naturelle entre l'intérieur et l'extérieur du local par ledit passage de ventilation.

⑪ 3.043.179 – ⑫ (A1) – ⑬ [15 60495] – ⑭ 02 novembre 2015. – ⑮ F 24 F 13/24 (2017.01), F 24 F 13/18, G 10 K 11/178. – ⑯ **INSTALLATION POUR LA VENTILATION NATURELLE D'UN LOCAL PRESENTANT UN PASSAGE DE VENTILATION ASSOCIE A UN AMORTISSEUR DE BRUIT** – ⑰ (Inventeur: CARME CHRISTIAN). – ⑱ Demandeurs: *TECHNOFIRST Société anonyme; CARME CHRISTIAN*, – ⑲ Mandataire: CABINET ROMAN. – ⑳ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑳ L'invention concerne une installation pour la ventilation naturelle d'un local, comprenant:

- un local,
- au moins une porte ou une fenêtre qui comprend un châssis ouvrant réalisé par des profilés supportant au moins un panneau vitré, lequel châssis ouvrant est monté mobile dans un châssis dormant fixe formé par des profilés encadrant ledit châssis ouvrant,
- un passage de ventilation qui communique entre l'extérieur du local et l'intérieur dudit local de manière à permettre une ventilation naturelle entre l'extérieur et l'intérieur dudit local,
- un amortisseur de bruit adapté pour atténuer les ondes sonores se propageant dans le passage de ventilation,
- le châssis ouvrant est monté mobile dans le châssis dormant entre une position fermée où un premier profilé du châssis ouvrant se solidarise avec un premier profilé correspondant du châssis dormant et une position ouverte intermédiaire où le premier profilé du châssis ouvrant est écarté du premier profilé du châssis dormant d'une distance prédéterminée,
- le passage de ventilation est délimité par l'espace sépa-

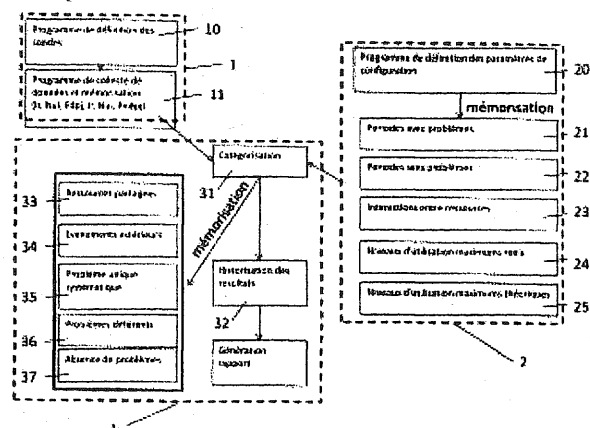
rant le premier profilé du châssis ouvrant du premier profilé du châssis dormant lorsque ledit châssis ouvrant est dans la position ouverte intermédiaire,
- l'amortisseur de bruit est directement installé dans le premier profilé du châssis ouvrant et/ou dans le premier profilé du châssis dormant,
- lorsque le châssis ouvrant est dans la position fermée, les premiers profilés se solidarisent de sorte que le passage de ventilation est obturé hermétiquement.

① 3.043.223 – ② (A1) – ③ [15 60474]. – ④ 02 novembre 2015. – ⑤ G 06 F 11/32 (2017.01), G 06 F 11/34. – ⑥ MECANISME D'ANALYSE DE CORRELATION LORS DE LA DEGRADATION DES PERFORMANCES D'UNE CHAÎNE APPLICATIVE. – ⑦ (Inventeurs: DEMEILLIEZ BRUNO; ALVAREZ MARCOS JOSE IGNACIO; ROCHETTE FLORENT). – ⑧ Demandeur: BULL SAS Société par actions simplifiée. – ⑨ Mandataire: CABINET YVES DEBAY. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑪ La présente invention concerne un dispositif comprenant au moins une machine informatique et un logiciel pour mettre en oeuvre un mécanisme d'analyse de corrélation lors de la dégradation des performances d'une chaîne applicative constitué par:

- un agencement matériel et logiciel de mémorisation d'un référentiel de mesure;
- un agencement matériel et logiciel d'édition d'un référentiel de configuration;
- un module de catégorisation des problèmes de performance en fonction des fichiers de mesure et de configuration;

le référentiel de mesure étant constitué par un agencement matériel et logiciel permettant la mesure, par des sondes de consommation, du niveau d'utilisation des ressources sur l'ensemble des serveurs constituant la chaîne applicative lors des périodes de dégradation des performances, puis la mémorisation de ces niveaux dans le référentiel de mesure, en association avec la période.



① 3.043.236 – ② (A1) – ③ [15 60588]. – ④ 04 novembre 2015. – ⑤ G 07 C 5/00 (2017.01), G 07 C 9/00, B 60 R 25/00. – ⑥ SYSTEME ET PROCEDE DE VERROUILLAGE ET DE DEVERROUILLAGE A DISTANCE D'UN VEHICULE – ⑦ (Inventeurs: HAUGEDE TIMOTHEE; CRUNELLE ROMAIN). – ⑧ Demandeur: ELIOCITY Société par actions simplifiée. – ⑨ Mandataire: NOVAGRAAF TECHNOLOGIES. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

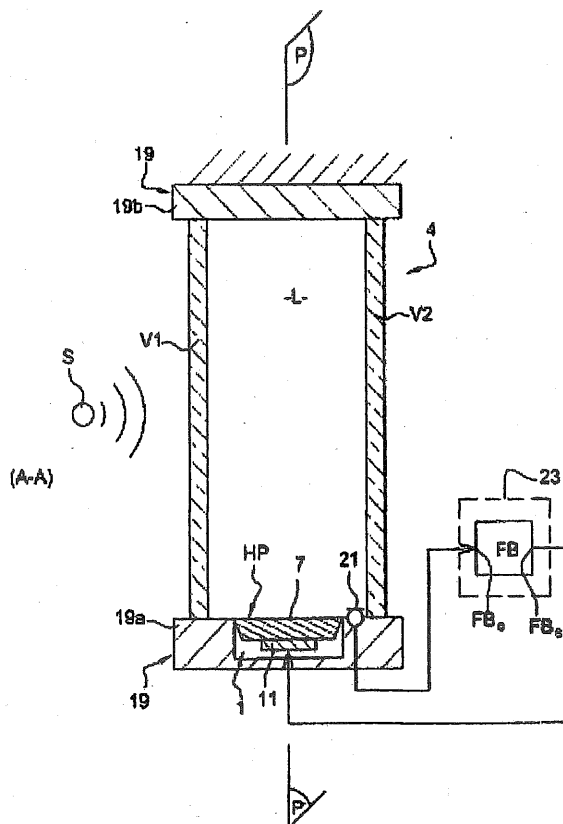
(2).

⑪ La présente invention concerne un système (1) de verrouillage et de déverrouillage à distance d'un véhicule (2) équipé d'une fermeture centralisée commandable via une télécommande (3), le système (1) comportant un dispositif électronique (4) et un équipement (6) de traitement de données, le dispositif électronique (4) étant adapté pour être agencé au sein du véhicule (2) et étant propre à être relié à la télécommande (3) via une liaison (8) de données, le dispositif électronique (4) étant relié à l'équipement (6) de traitement de données via un réseau de communication (10) et comportant des moyens (16) de communication sur la liaison (8) de données et des moyens (14) de communication sur le réseau de communication (10), dans lequel l'équipement (6) de traitement de données est propre, suite à la réception d'un message (32) associé à une commande de verrouillage ou de déverrouillage du véhicule (2), à émettre, sur le réseau de communication (10) à destination du dispositif électronique (4), un premier signal (28) de commande de verrouillage ou de déverrouillage du véhicule (2), pour que le dispositif électronique (4) envoie à la télécommande (3) un deuxième signal de commande (29) correspondant, de sorte à verrouiller ou déverrouiller le véhicule

① 3.043.241 – ⑫ (A1) – ⑳ [15 60492]. – ㉔ 02 novembre 2015. – ㉕ G 10 K 11/178 (2017.01), E 06 B 3/66. – ㉖ FENÊTRE MULTI-VITRAGE INTEGRANT UN DISPOSITIF DE RÉDUCTION ACTIVE DU BRUIT – ㉗ (Inventeur: CARME CHRISTIAN). – ㉘ Demandeurs: TECHNOFIRST Société anonyme; CARME CHRISTIAN, – ㉙ Mandataire: CABINET ROMAN. – ㉚ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

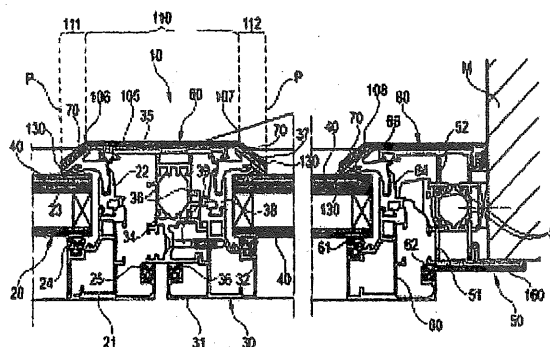
㉛ L'invention concerne une fenêtre multi-vitrage formée par un encadrement réalisé par des profilés supportant au moins deux vitres séparées par une lame d'air, ladite fenêtre intégrant un dispositif de réduction active du bruit provenant d'une source de bruit, lequel dispositif comprend:

- au moins un haut-parleur qui se présente comme un corps creux installé dans un des profilés dudit encadrement et dont une face est constituée au moins partiellement par une membrane vibrante disposée entre les deux vitres adjacentes de manière à vibrer et générer un contre-bruit dans la lame d'air,
- un actionneur associé à la membrane, lequel actionneur est adapté pour induire un mouvement vibratoire à ladite membrane,
- au moins un microphone de contrôle porté par l'encadrement, lequel microphone est installé dans la lame d'air pour capter les signaux acoustiques dans ladite lame d'air,
- une électronique de contrôle adaptée pour contrôler l'actionneur en fonction des signaux acoustiques captés par le microphone de contrôle, se caractérisant par le fait que le microphone de contrôle est plus près de la vitre qui est la plus éloignée de la source de bruit que de l'autre vitre.



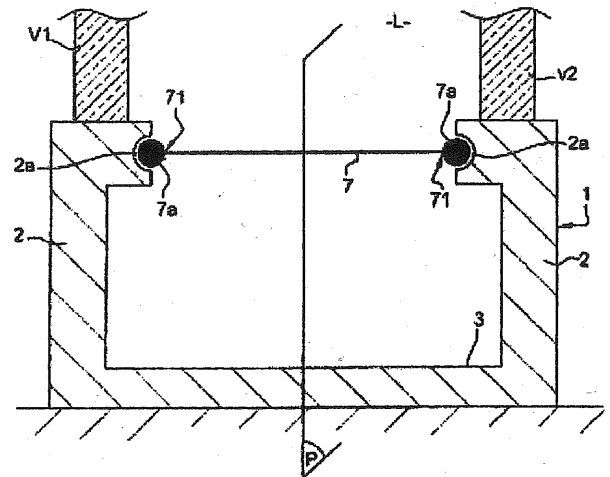
① 3.043.246 – ⑫ (A1) – ⑳ [15 60419]. – ㉔ 30 octobre 2015. – ㉕ G 21 F 1/12 (2017.01), H 05 K 9/00. – ㉖ MENUISERIE RADIO-PROTECTRICE – ㉗ (Inventeur: GUILLAUMOND ELISABETH). – ㉘ Demandeur: FABRIX ANTI-X Société à responsabilité limitée, – ㉙ Mandataire: CABINET NONY. – ㉚ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

㉛ Menuiserie radio-protectrice (10), comportant au moins un vitrage radioprotecteur (40) maintenu par un châssis, caractérisé par le fait que ce châssis comporte au moins un bouclier de radioprotection (60; 80) se superposant partiellement au vitrage, formé d'un complexe multicouche constitué d'au moins une âme (100) d'un matériau à forte absorption des rayons ionisants, pris en sandwich entre deux peaux externes (101, 102), le complexe comportant au moins une zone cintrée (106, 107; 108) sans décollement dans cette zone entre les peaux externes et ledit matériau absorbant.



⑪ 3.043.297 – ⑫ (A1) – ⑬ [15 60491]. – ⑭ 02 novembre 2015. – ⑮ H 04 R 9/06 (2017.01), E 06 B 3/66. – ⑯ FENÊTRE MULTI-VITRAGE INTEGRANT UN DISPOSITIF DE REDUCTION DU BRUIT – ⑰ (Inventeur: CARME CHRISTIAN). – ⑱ Demandeurs: *TECHNOFIRST Société anonyme; CARME CHRISTIAN*, – ⑲ Mandataire: *CABINET ROMAN*. – ⑳ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑳ L'invention concerne une fenêtre multi-vitrage intégrant un dispositif de réduction du bruit, lequel dispositif comprend au moins une membrane vibrante (7) disposée entre deux vitres adjacentes (V1, V2) de manière à vibrer dans la lame d'air séparant les deux dites vitres, lequel dispositif comporte un corps creux (1) comprenant des faces latérales (2) et dont une face est constituée au moins partiellement par la membrane (7) suspendue au niveau des faces latérales (2) dudit corps (1), se caractérisant par le fait que la membrane (7) présente une bordure distale (71) au niveau de laquelle est aménagé un organe d'accroche (7a, 7'a), lequel organe d'accroche (7a, 7'a) se solidarise à un organe d'accroche complémentaire (2a, 2'a) aménagé sur la face latérale (2) respective du corps (1).



PUBLICATIONS DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE 3 BREVETS FRANÇAIS SOLLICITANT LEUR EXTENSION A LA POLYNESIE FRANCAISE

En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.

Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.

Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :

Nb : Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>

CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.

Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

- ⑪ Numéro de publication
- ⑫ Désignation du type de document (détail ci-après)
- ⑬ Identification de l'office qui publie le document
- ⑭ Numéro d'enregistrement national
- ⑮ Date de dépôt
- ⑯ Classification internationale des brevets
- ⑰ Titre de l'invention
- ⑱ Abrégé
- ⑲ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑳ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ㉑ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ㉒ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ㉓ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ㉔ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

(le cas échéant)

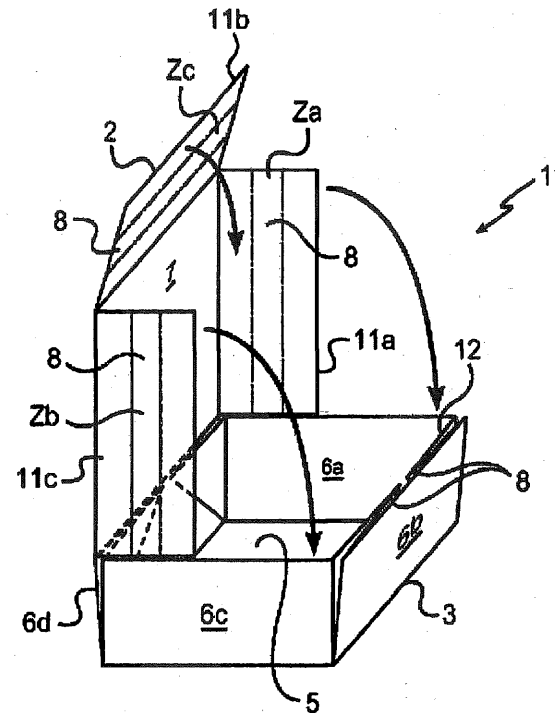
BOPI n°2017-19 du 12 mai 2017

①3.043.391 – ⑫(A1) – ⑰[15 60668]. – ⑳06 novembre 2015. – ⑤①B 65 D 5/18 (2017.01), B 65 D 5/44, B 31 B 1/20, 1/26, 1/62. – ⑤④BOITE FORMEE D'UNE FEUILLE. – ⑦②(Inventeur: COSTA SEVERINE). – ⑦①Demandeur: SUPRATEC Société anonyme, – ⑦④Mandataire: CABINET BOETTCHER. – ○Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤⑦ Boîte (1) formée d'une feuille (2) présentant des pliures (3) et des découpes (4) qui définissent un fond (5), des côtés périphériques (6a, 6b, 6c, 6d) et un couvercle (7), en configuration assemblée la boîte présentant une enceinte interne délimitée entre le fond (5) et le couvercle (7) et des côtés périphériques (6a, 6b, 6c, 6d), la boîte (1) présentant des zones adhésives (8) disposées pour maintenir collées entre elles des portions de la feuille (2) qui sont rabattues l'une contre l'autre et pour ainsi maintenir la boîte (1) dans sa configuration assemblée.

La feuille (2) est multicouche et comprend:

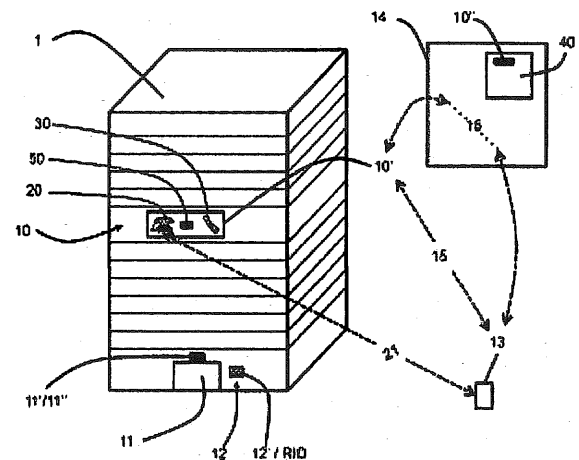
- une couche support (2a);
- une couche d'adhésif (2b); et
- une couche pelable (2c) placée contre la couche d'adhésif (2b) pour la protéger.



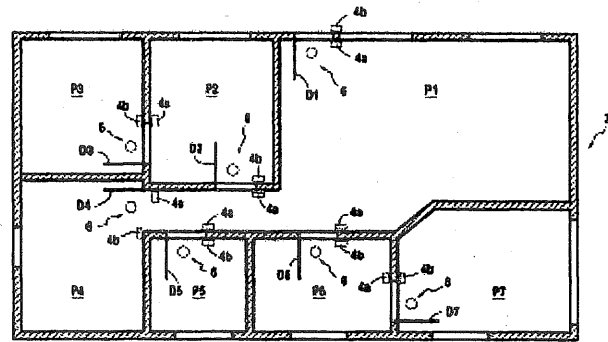
①3.043.484 – ⑫(A1) – ⑰[15 60699]. – ⑳09 novembre 2015. – ⑤①G 07 C 9/00 (2017.01). – ⑤④PROCÉDE DE GESTION D'ACCÈS A UN LOCAL – ⑦②(Inventeur: MAURO SALVATORE). – ⑦①Demandeur: AUDIO CABLE SERVICE Société à responsabilité limitée, – ⑦④Mandataire: CABINET HECKE Société anonyme. – ○Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤⑦ Le procédé de gestion d'accès à un local comportant un espace résident (10), via une porte (11), prévoit l'utilisation d'un support (12) d'une information codée (12'), et d'un terminal résident (10'). Le procédé prévoit également l'utilisation d'un terminal visiteur (13) mobile configuré pour lire l'information (12'), et d'un serveur informatique (14) stockant des données résidents (10''). Le serveur informatique (14) communique avec le terminal visiteur (13) et contrôle l'ouverture de la porte (11). Le procédé comporte les étapes suivantes:

- récupérer l'information codée (12') par le terminal visiteur (13) puis transmettre l'information codée (12') au serveur informatique (14);
- traiter l'information codée (12') par le serveur informatique (14), puis transmettre les données résidents (10'') au terminal visiteur (13) de sorte à autoriser l'établissement d'une communication (15) avec le terminal résident (10');
- autoriser l'ouverture de la porte (11) par le terminal résident (10').



① 3.043.485 – ⑬(A1) – ⑳[15 60746]. – ㉔ 10 no-
vembre 2015. – ㉕ G 07 C 9/00 (2017.01). –
㉖ PROCÉDE ET SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'OU-
VERTURE DE PORTES DONNANT ACCÈS À DIFFÉ-
RENTES ZONES À ACCÈS RÉGLEMENTÉ D'UN
PÉRIMÈTRE SÉCURISÉ – ㉗ (Inventeurs: ADAM
PATRICK; PISTORESCHI CHRISTOPHE). –
㉘ Demandeur: ANTALIOS Société par actions simpli-
fiée, – ㉙ Mandataire: CABINET BEAU DE LOMENIE
Société civile. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-
Fr



㉚ L'invention concerne un procédé et un système de contrôle de l'ouverture de portes (D1-D6) donnant accès à différentes zones à accès réglementé (P1-P6) d'un périmètre sécurisé, comprenant l'obtention, au moyen de lecteurs (4a, 4b) spécifiques à chaque porte du périmètre sécurisé, d'un identifiant d'une personne souhaitant ouvrir une porte du périmètre sécurisé pour accéder à une zone à accès réglementé, l'obtention d'au moins une information contextuelle relative à l'environnement de la zone à accès réglementé dans laquelle la personne souhaite accéder, et la détermination, par une entité de pilotage (6) spécifique à la zone à accès réglementé dans laquelle la personne souhaite accéder, d'une décision d'accès, ladite décision d'accès étant établie à partir de l'identifiant de la personne et de l'information contextuelle.

PUBLICATIONS DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE 5 BREVETS FRANÇAIS SOLLICITANT LEUR EXTENSION A LA POLYNESIE FRANCAISE

En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.

Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.

Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :

Nb : *Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>*

CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.

Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

- ① Numéro de publication
- ② Désignation du type de document (détail ci-après)
- ③ Identification de l'office qui publie le document
- ④ Numéro d'enregistrement national
- ⑤ Date de dépôt
- ⑥ Classification internationale des brevets
- ⑦ Titre de l'invention
- ⑧ Abrégé
- ⑨ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑩ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ⑪ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant. (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ⑫ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ⑬ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ⑭ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

(le cas échéant)

BOPI n°2017-20 du 19 mai 2017

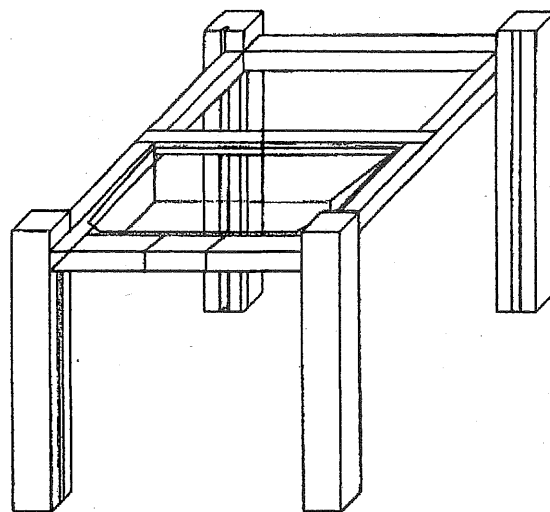
①3.043.526 – ⑫(A1) – ②[15 02401] – ②16 no-
vembre 2015. – ⑤1 A 01 G 9/02 (2017.01). –
⑤4 CONTENEUR OU BAC A PLANTES POUR PRESEN-
TATION ET/OU DECORATION – ⑦2 (Inventeurs: MIAL-
LET BERNARD; MIALLET MARIE CHRISTINE). –
⑦1 Demandeurs: MIALLET BERNARD; MIALLET MARIE
CHRISTINE, – ⑦4 Mandataire: MIALLET MARIE CHRIS-
TINE. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤7 Dispositif pour cacher un montage de plantes variable
en quantité et en hauteur.

L'invention concerne un dispositif permettant l'assem-
blage de plantes par une seule personne.

Il est constitué d'un cadre support de cultures semi-
démontable (fig. 1) avec ou sans fixation munie d'une
barre centrale amovible ou non (fig.4), elle-même munie
d'un système d'accrochage de bêche de culture amovible
(fig. 7). Le cadre est muni de pieds eux même reliés à
des supports de présentation de plaque (fig. 2a - 2b).

Le dispositif est particulièrement destiné à l'événementiel
et la décoration extérieure et intérieure ou pour lieu avec
dénivelé, étages, entrée de porte, passage étroit.



①3.043.539 – ⑫(A1) – ②[15 61051] – ②17 no-
vembre 2015. – ⑤1 A 61 B 5/02 (2017.01). –
⑤4 DISPOSITIF ET PROCEDE DE MESURE DE RIGIDITE
ARTERIELLE D'UN PATIENT – ⑦2 (Inventeurs: CO-
CHARD ETIENNE; CONSTANT JONATHAN). –
⑦1 Demandeur: MOREAU GUILLAUME, –
⑦4 Mandataire: CABINET CARACTEQ. –
○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤7 L'invention propose un dispositif fiable, économique
et pratique de mesure de vitesse d'onde de pouls et de
calcul de la rigidité artérielle.

Le dispositif selon l'invention comprend:

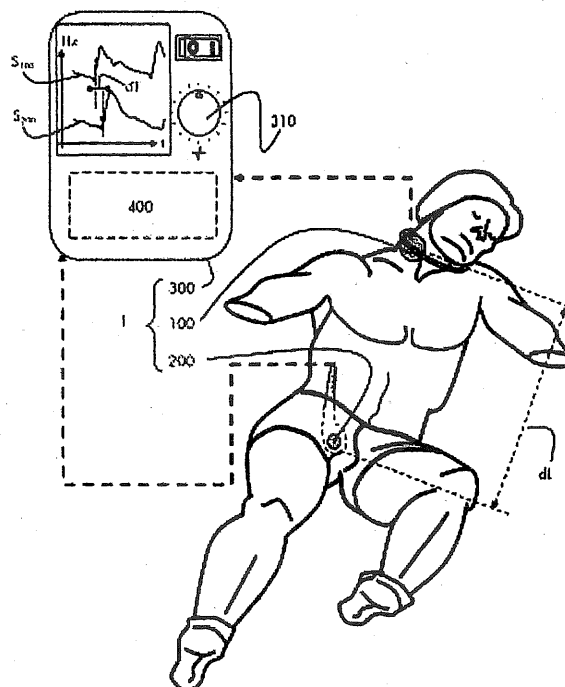
Deux capteurs (100-200) destiné à être positionné, en
position d'utilisation, contre la peau d'un patient située
sur une artère carotide sur une artère fémorale et com-
prenant chacun une source lumineuse et un convertis-
seur lumière/fréquence;

Une unité de commande (300) adaptée pour comman-
der un fonctionnement simultané des deux capteurs
(100-200), et pour enregistrer les données envoyées par
les deux capteurs;

Une unité de calcul (400) comprenant une interface
d'entrée de la distance (dL) séparant le premier et le deu-
xième capteur en position d'utilisation, et programmée
pour:

○ Mesurer la différence de temps (dT) entre l'impulsion
mesurée au niveau de l'artère carotide et l'impulsion
mesurée au niveau de l'artère fémorale

○ Calculer la rigidité artérielle comme étant égale à $0,8 \times dL/dT$.



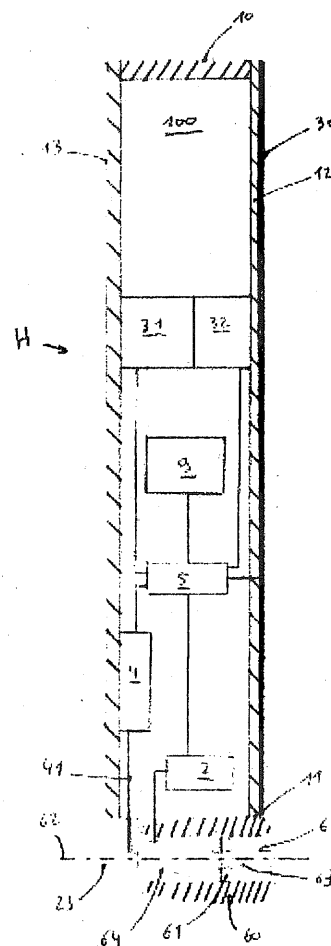
① 3.043.644 – ② (A1) – ③ [15 60951] – ④ 16 no-
vembre 2015. – ⑤ B 63 B 1/28 (2017.01). – ⑥ AILE
PORTANTE EN FORME DE T INVERSE ADAPTEE
POUR ETRE INSTALLEE SUR UN BATEAU –
⑦ (Inventeurs: HARDY FRANCOIS; THERY
PIERRE). – ⑧ Demandeur: XAP Société par actions
simplifiée. – ⑨ Mandataire: CABINET ROMAN. –
○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤ L'invention concerne une aile portante en forme de T
inversé adaptée pour être installée sur un bateau,
laquelle aile portante comprend:

- une jambe de force,
- un plan porteur attaché à la jambe de force et dont
l'inclinaison est réglable, se caractérisant par le fait que:
- un logement (100) est aménagé dans la jambe de force,
- un système de capteurs (30, 31, 32) est installé sur la
paroi extérieure de la jambe de force (1) et/ou dans le
logement (100), lequel système de capteurs est adapté
pour déterminer au moins un mouvement de l'aile por-
tante,

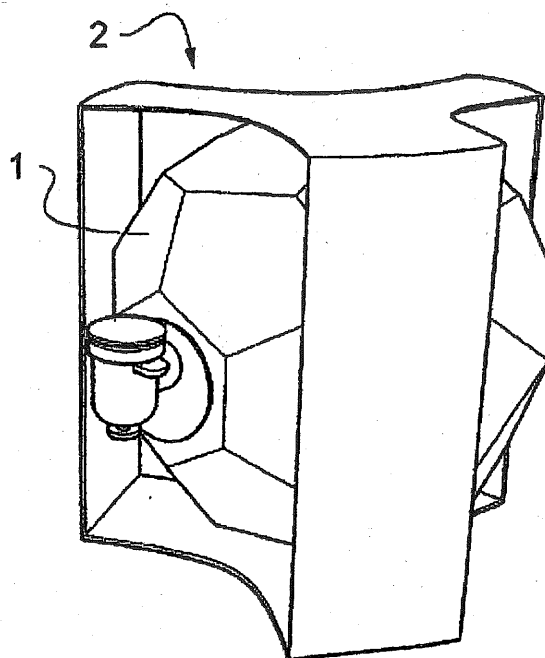
- le logement (100) de la jambe de force intègre:

- un actionneur (4) adapté pour régler l'inclinaison du
plan porteur,
- une unité de commande (5) adaptée pour commander
l'actionneur et faire varier l'inclinaison du plan porteur en
fonction du mouvement de l'aile portante déterminé par
le système de capteurs (30, 31, 32),
- l'unité de commande électronique (5) et/ou l'actionneur
(4) et/ou le système de capteurs (30, 31, 32) sont à fonc-
tionnement électrique, leur alimentation électrique étant
assurée par une turbine hydroélectrique (6) installée
dans l'aile portante.



① 3.043.663 – ② (A1) – ③ [15 60943] – ④ 16 no-
vembre 2015. – ⑤ B 65 D 77/06 (2017.01), B 65 D 5/
42. – ⑥ CONDITIONNEMENT POUR OUTRE CONTE-
NANT UN LIQUIDE. – ⑦ (Inventeurs: PERE LAHAILLE
MATHIEU; BARATIN ARNAUD). – ⑧ Demandeurs:
PERE LAHAILLE MATHIEU; BARATIN ARNAUD. –
⑨ Mandataire: GEVERS & ORES Société anonyme. –
○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

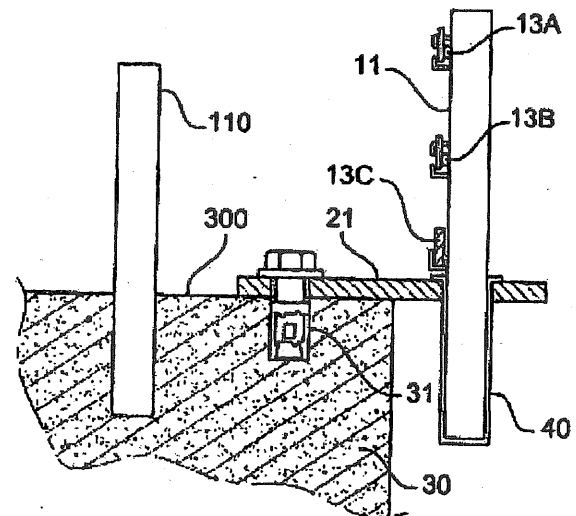
⑤ Conditionnement en matériau semi-rigide pour une
outre de réception d'un fluide et pourvue d'un robinet, ce
conditionnement comportant un emballage (1) pour
l'outre, présentant une forme générale cylindrique ainsi
qu'un support (2) dans lequel est placé ledit emballage
(1), ledit support présentant la forme d'un trépied, de
façon à laisser l'emballage visible pour un utilisateur et à
permettre l'accès au robinet de l'outre, ledit emballage et
ledit support étant réalisés en un matériau semi-rigide.



① 3.043.704 – ② (A1) – ③ [15 60997] – ④ 16 novembre 2015. – ⑤ E 04 G 21/32 (2017.01), E 04 H 17/14, 17/22. – ⑥ PROCÉDE POUR SECURISER LA MISE EN PLACE D'UN GARDE-CORPS DEFINITIF SUR LE BORD D'UN OUVRAGE EN HAUTEUR, BETONNE OU MACONNE, DU TYPE BALCON, TERRASSE, LOGGIA OU TOIT PLAT – ⑦ (Inventeur: MOYO ANDRE). – ⑧ Demandeur: MOYO ANDRE, – ⑨ Mandataire: CABINET ROMAN. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑥ Procédé pour sécuriser la mise en place d'un garde-corps définitif sur le bord (30) d'un ouvrage en hauteur, comprenant:

- a) fournir un garde-corps provisoire (10) avec ses montants (11),
- b) fournir des accessoires de chantier (20) comportant une platine (21) présentant un manchon creux (40) adapté pour recevoir de manière amovible le montant (11) dudit garde-corps provisoire, et, des moyens de fixation pour fixer temporairement ladite platine (21) sur ledit bord (30),
- c) fixer la platine (21) sur ledit bord (30), de sorte que l'extrémité distale de la platine et ledit manchon creux (40) se trouvent déportés dudit bord (30),
- d) placer chacun desdits montants (11) dans le manchon creux correspondant,
- e) fixer les montants (110) du garde-corps définitif sur ledit bord (30),
- f) retirer lesdits montants (11) et lesdits accessoires (20).



PUBLICATIONS DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE 5 BREVETS FRANÇAIS SOLLICITANT LEUR EXTENSION A LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.

Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.

Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :

Nb : *Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>*

CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.

Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

- ① Numéro de publication
- ② Désignation du type de document (détail ci-après)
- ③ Identification de l'office qui publie le document
- ④ Numéro d'enregistrement national
- ⑤ Date de dépôt
- ⑥ Classification internationale des brevets
- ⑦ Titre de l'invention
- ⑧ Abrégé
- ⑨ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑩ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ⑪ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant. (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ⑫ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ⑬ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ⑭ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

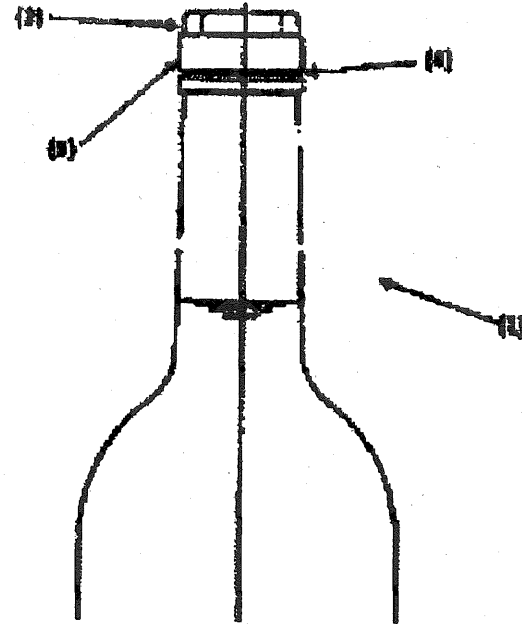
(le cas échéant)

BOPI n°2017-21 du 26 mai 2017

① 3.043.986 – ② (A3) – ③ [16 70657] – ④ 03 no-
vembre 2016. – ⑤ B 65 D 1/02 (2017.01), B 65 D 23/
00. – ⑥ BOUTEILLE AVEC BAGUE DE BOUCHON RAI-
NURÉE POUR COUPE DE CAPSULE. – ⑦ (Inventeur:
NAVARRO NIEDERCORN GABRIEL). – ⑧ Demandeur:
VERALLIA SPAIN SA. – ⑨ Mandataire: CABINET DE-
MOLY. – ⑩ Priorité: ES, 24 novembre 2015,
n° 201531308.

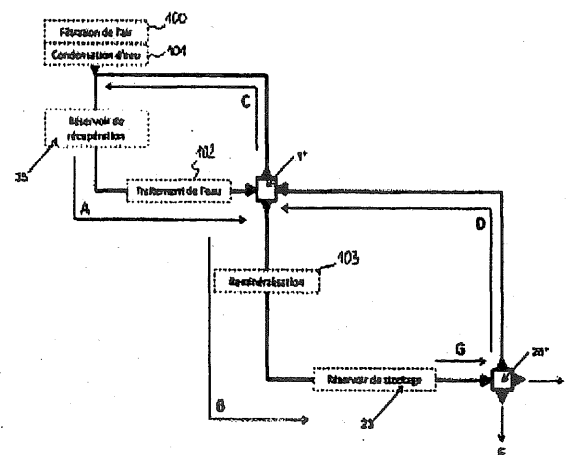
○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑪ Une bouteille, utilisée de préférence pour les vins,
formée dans sa partie supérieure d'une bague pour bou-
chons, de type bouchon en liège, avec un anneau
CARACTERISÉE en ce que cet anneau: comprend au
moins une encoche répartie sur le périmètre dudit
anneau de la bague de ladite bouteille.



① 3.044.003 – ② (A1) – ③ [15 61325] – ④ 24 no-
vembre 2015. – ⑤ C 02 F 9/00 (2017.01), C 02 F 1/32,
1/44, 1/58, 1/68, 1/72. – ⑥ PROCÉDE ET DISPO-
SITIF DE TRAITEMENT D'UNE EAU CONDENSÉE À PAR-
TIR DE VAPEUR D'EAU CONTENUE DANS L'AIR,
PROCÉDE ET SYSTÈME DE GÉNÉRATION D'EAU PO-
TABLE ASSOCIÉS. – ⑦ (Inventeurs: THOMAS JEAN;
FERRAND Simon). – ⑧ Demandeur: LEAUDELAIR SA
Société anonyme. – ⑨ Mandataire: CABINET PATRICE
VIDON. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑪ L'invention concerne un dispositif de traitement d'une
eau condensée à partir de vapeur d'eau contenue dans
l'air atmosphérique. Selon l'invention, des moyens d'ajout
de minéraux à l'eau condensée produisent une eau remi-
néralisée, qui est conforme aux normes d'eau potable et
peut donc être envoyée dans un réseau de canalisations.
L'invention concerne également un système de généra-
tion d'eau potable, comprenant des moyens de conden-
sation de la vapeur d'eau contenue dans l'air
atmosphérique, combinés à un tel dispositif de traitement
de l'eau condensée.

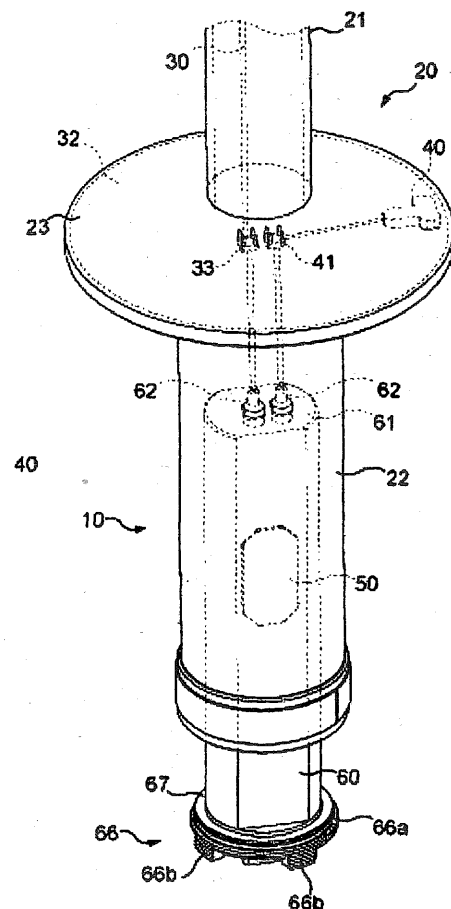


① 3.044.026 – ② (A1) – ③ [15 61203]. – ④ 20 novembre 2015. – ⑤ D 06 M 11/83 (2017.01), D 06 M 15/19, 15/65, A 47 H 23/08. – ⑥ ARTICLE COMPRENANT UNE COUCHE TEXTILE PLASTIFIÉE ET MÉTALLISÉE, EN PARTICULIER DESTINÉE À LA PROTECTION SOLAIRE, ET PROCÉDE DE GREFFAGE D'UNE COUCHE MÉTALLIQUE POUR L'OBTENTION DUDIT ARTICLE – ⑦ (Inventeurs: DAMOUR FRANÇOIS XAVIER; CROUZET ALAIN). – ⑧ Demandeur: MERMET Société par actions simplifiée, – ⑨ Mandataire: CABINET BEAU DE LOMENIE Société civile. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑪ La présente invention a pour objet un article, en particulier destiné à la protection solaire, comprenant au moins une couche métallique, et une couche textile ayant une face externe comprenant au moins un polymère en mélange avec au moins un plastifiant formant une première matrice. Avantagusement, la liaison entre ladite première matrice et la couche métallique est assurée par une couche intermédiaire polymérique comprenant au moins un polymère de couplage, ledit polymère de couplage étant lié par liaisons chimiques, d'une part à la première matrice et, d'autre part à la couche métallique. La présente invention a également pour objet un procédé de fabrication d'un tel article comprenant une étape de métallisation, par dépôt de vapeurs de métal sous pression réduite.

① 3.044.152 – ② (A1) – ③ [15 61122]. – ④ 19 novembre 2015. – ⑤ G 08 G 5/00 (2017.01), G 01 S 5/00. – ⑥ STATION DE RÉCEPTION DE SIGNAUX POUR UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE ADS-B – ⑦ (Inventeurs: BOURGEAT ERIC; DUCROUX JULIEN). – ⑧ Demandeur: DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE Etablissement public, – ⑨ Mandataire: SANTARELLI. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑪ Une station de réception de signaux (10) pour un système de surveillance ADS-B mis en œuvre dans le contrôle du trafic aérien comprend un boîtier (20) destiné à être fixé à un mât. Le boîtier (20) comprend une antenne de réception de signaux ADS-B (30), une antenne de réception de signaux GPS (40) et un module électronique de réception et de traitement (50) de signaux ADS-B et de signaux GPS, les antennes de réception de signaux ADS-B (30) et de signaux GPS (40) étant connectées au module électronique de réception et de traitement (50) à l'intérieur du boîtier (20).



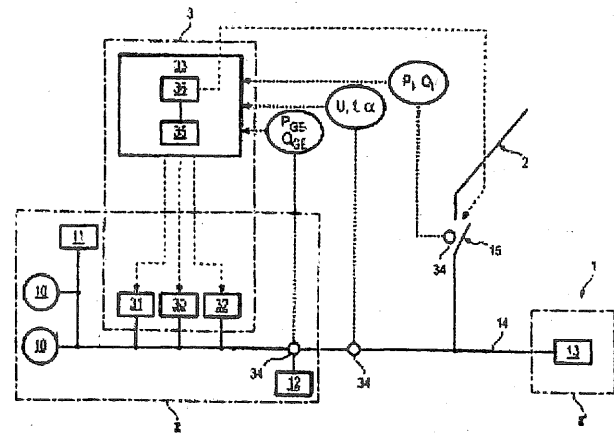
① 3.044.174 - ② (A1) - ③ [15 61370] - ④ 25 novembre 2015. - ⑤ H 02 J 3/38 (2017.01), H 02 J 3/18. - ⑥ **SYSTEME ET PROCÉDE DE REGULATION DE TENSION ET FREQUENCE D'UN RESEAU ISOLABLE** - ⑦ (Inventeur: DENEUVILLE BORIS). - ⑧ Demandeur: ELECTRICITE DE FRANCE Société anonyme, - ⑨ Mandataire: REGIMBEAU - - ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑪ L'invention concerne un système de régulation (3) d'une amplitude et d'une fréquence d'une tension délivrée sur un réseau (1) pouvant être isolé d'un réseau principal (2), et comprenant un dispositif de production d'électricité non régulée (10) et une charge de consommation (12), caractérisé en ce qu'il comprend:

- deux charges de régulation (30, 31), adaptées pour consommer ou produire respectivement une puissance active et réactive variables en fonction respectivement d'une valeur de consigne de puissance active et d'une valeur de consigne de puissance réactive, une unité de commande (33), comprenant:

- au moins un capteur (34) pour mesurer l'amplitude et la fréquence de la tension délivrée à la charge de consommation,

- un processeur (35) adapté pour, à partir des mesures des capteurs, délivrer aux charges de régulation des valeurs de consigne de puissance active et de puissance réactive.



RECEPTION DES ANNONCES
pour publication au *Journal officiel* de la Polynésie française
pour l'année 2017

Les délais limites sont fixés à 11 heures :

- le jeudi *de la semaine précédente* pour le JOPF du mardi ;
- le mardi *de la semaine en cours* pour le JOPF du vendredi,

SAUF pour les numéros suivants :

PUBLICATION AU JOPF		DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS	JOURS FERIÉS
N°	DATE		
52	Vendredi 30 juin	Lundi 26 juin	Jeudi 29 juin (Autonomie)
56	Vendredi 14 juillet	Lundi 10 juillet	Vendredi 14 juillet (Fête nationale)
65	Mardi 15 août	Mercredi 9 août	Mardi 15 août (Assomption)
66	Vendredi 18 août	Lundi 14 août	
88	Vendredi 3 novembre	Lundi 30 octobre	Mercredi 1 ^{er} novembre (Toussaint)
103	Mardi 26 décembre	Mercredi 20 décembre	Lundi 25 décembre (Noël)
01	Mardi 2 janvier	Mercredi 27 décembre	Lundi 1 ^{er} janvier 2018 (Jour de l'an)

Ces délais peuvent être modifiés en cours d'année.